

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



10^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU VAL D'ANCE 16-17 mai 2025

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2025 National - coefficient 2

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2025
Challenge ASA ONDAINE 2025
Challenge Jean-Paul François 2025

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET

Tél. 04 77 51 27 80

Tél. 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.fr>

E-mail : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2025 de la FFSA ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA.

PROGRAMME – HORAIRES

Conformes au règlement particulier du Rallye national support

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **16 et 17 mai 2025** en tant qu'organisateur administratif et technique le

10^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU VAL D'ANCE

avec le concours des Municipalités de **BEAUZAC, BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, ST-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées.

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° 25/R2054005 du 08/03/25
- la FFSA sous le permis d'organiser n° 262 du 27/03/2025

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.fr

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, Yannick BRET, Charles BOURDON, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.

Secrétariat du Rallye:

De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 15 mai 2025:

ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex

Tél. 04 77 51 27 80 / 07 67 96 64 46

www.asaondaine.fr / contact@asaondaine.fr

Le vendredi 16 et le samedi 17 mai 2025:

Mairie - 43590 BEAUZAC Tél. 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Nom: **Pascal PERONNET**

Adresse: **ASA ONDAINE - Mairie - 43210 BAS-EN-BASSET**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

– Officiels du rallye :

Idem rallye national de support

Directeur de course : Yannick BARDIN Licence n° 46622
Responsable technique VHC : Matthieu MACCOLINI Licence n° 228892

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage : BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 16 mai, 14h00, au 17 mai, fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national VHC du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 (national coefficient 2)
- Le Challenge 2025 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2025 de l'ASA ONDAINE
- Le Challenge Jean-Paul François 2025



1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA

www.asaondaine.fr

leur confirmation d'engagement et leur heure de convocation aux vérifications qui auront lieu

VENDREDI 16 MAI 2025
ZI PIROLLES - 43590 BEAUZAC

de 15h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives à Guérin Carrosserie
et de 15h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques à Autosur Controle Technique

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation** fixés par l'organisation sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.
En cas de non respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2024, Article V: Vérifications).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10^{ème} Rallye national VHC du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 05 mai 2025 minuit**, à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiqué dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y VA25-VHC

3.1.10P. Le nombre total des engagés limité à **150** voitures pour les **4 rallyes**.(moderne, VHC, VHRS,VMRS)

3.1.1.1P - CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **370 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **740 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **340 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **360 €**

NOUVEAU : Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2024, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.1.15P La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH.**

3.3P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.
L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : Groupe A, 4 et 5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

3.3.4P Le rallye VHC partira **en premier suivi de l'épreuve VMRS et VHRS.** Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) de l'ES 1 (Tiranges). Voir article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes 2024.

Affichage des horaire et ordre de départ 2^{ème} et 3^{ème} section : samedi 17 mai 2025 à 11h00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Idem rallye national de support.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem rallye national de support.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- * Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- * Un classement général pour les périodes E à I
- * Un classement général pour les périodes J
- * Un classement général pour le Groupe Classic de Compétition (1977 – 1992)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée, le samedi 17 mai 2025, recevront une récompense au

PODIUM D'ARRIVEE
Face à la Mairie
43590 - BEAUZAC